



ACCUEIL DE LOISIRS RÉSERVATIONS DES VACANCES D'ÉTÉ 2018 DU 9 JUILLET AU 3 AOÛT 2018

1 FEUILLE PAR FAMILLE - A DÉPOSER EN MAIRIE

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL :

☎ fixe : | | | | | | | | | | ☎ portable : | | | | | | | | | | ☎ travail : | | | | | | | | | |

Cochez les réservations pour chaque enfant

NOM :	
PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
JUILLET	Journée
LUNDI 9	
MARDI 10	
MERCREDI 11	
JEUDI 12	
VENDREDI 13	
LUNDI 16	
MARDI 17	
MERCREDI 18	
JEUDI 19	
VENDREDI 20	
LUNDI 23	
MARDI 24	
MERCREDI 25	
JEUDI 26	
VENDREDI 27	
LUNDI 30	
MARDI 31	
MERCREDI 1er	
JEUDI 2	
VENDREDI 3	
TOTAL	

NOM :	
PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
JUILLET	Journée
LUNDI 9	
MARDI 10	
MERCREDI 11	
JEUDI 12	
VENDREDI 13	
LUNDI 16	
MARDI 17	
MERCREDI 18	
JEUDI 19	
VENDREDI 20	
LUNDI 23	
MARDI 24	
MERCREDI 25	
JEUDI 26	
VENDREDI 27	
LUNDI 30	
MARDI 31	
MERCREDI 1er	
JEUDI 2	
VENDREDI 3	
TOTAL	

NOM :	
PRÉNOM :	
DATE DE NAISSANCE :	
JUILLET	Journée
LUNDI 9	
MARDI 10	
MERCREDI 11	
JEUDI 12	
VENDREDI 13	
LUNDI 16	
MARDI 17	
MERCREDI 18	
JEUDI 19	
VENDREDI 20	
LUNDI 23	
MARDI 24	
MERCREDI 25	
JEUDI 26	
VENDREDI 27	
LUNDI 30	
MARDI 31	
MERCREDI 1er	
JEUDI 2	
VENDREDI 3	
TOTAL	

Le programme des activités est présenté sur la plaquette des vacances et disponible sur le site internet de la commune : www.nort-sur-erdre.fr

Rappel :

Le service scolaire de la mairie facture en fin de mois les prestations correspondant aux réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou les absences signalées 8 jours à l'avance ne seront pas facturées.

Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs et les chèques CESU sont à remettre en mairie avant la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.

Rappel de l'amplitude d'accueil : **matin 8h - soir 18h30.**

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.

Date :

Signature :